

Note explicative sommaire du projet de création du Pôle Viandes de la Ténarèze à la date du 21 juillet 2021 (aspects financiers)

Rappel des objectifs

3 entités : *Un abattoir multi-espèces de proximité / un atelier de découpe / un centre de formation*

3 exigences : *Protection animale / Bien-être humain / Respect environnemental*

3 fonctions : *Développement du territoire / Développement de l'économie / Développement de la qualité*

Dimensionnement du pôle viandes

Le centre de formation est traité séparément puisqu'il n'a pas vocation à entrer dans la société gestionnaire de l'abattoir, ses coûts ne seront pas supportés par celle-ci.

Résultats du questionnaire d'intention sur les tonnages

130 réponses au questionnaire ont été réceptionnées représentant 1 810 tonnes équivalent carcasse (pour mémoire l'abattoir de Condom abattait 900 tonnes/an lors de sa fermeture).

Répartition des tonnages par type d'entreprise

Type	Nombre d'entreprises	Tec (Tonne équivalent carcasse)
Grossistes	2	580
Bouchers	14	574
Eleveurs	102	404
GMS (grandes et moyennes surfaces)	6	190
Eleveurs et collecteurs de gibier	6	62
TOTAL	130	1 810

Répartition des tonnages abattus par espèces

Gros bovins	veaux	porcins	Ovin-caprin	équins	Gibier
1 100	200	320	120	8	62

Tonnages identifiés à ce jour pour la découpe : 316 Tonnes

Répartition géographique des entreprises

Distance / Condom	moins de 20 km	De 20 à 40 km	De 40 à 60 km	+ de 60 km
Nbr entreprises	49	45	28	8

Projet proposé – chiffres clés

Le préprojet défini l'an passé a été retravaillé par l'ADIV (la société en charge du projet technique et économique) pour établir un modèle à 1 810 t, en ajustant l'investissement afin d'en réduire les coûts, mais en prenant en compte l'augmentation actuelle importante du coût des matériaux.

	Abattoir	Atelier de découpe	Centre de formation
surface	2470 m ²	500 m ²	274 m ²
Coût total (construction + équipement) en HT	7,8 M€	1,7 M€	0,667 M€
Emplois directs créés	12,93 ETP	11,5 ETP	Non défini à ce stade
Portage du projet	Société d'exploitation (SEMOP à l'étude)	Société d'exploitation (SEMOP à l'étude)	CCT et autres collectivités à définir et structurer

Se reporter au document de présentation technique du projet pour une présentation plus complète.

Coût de revient (fonctionnement et investissement) rapporté au kg de viande

Les coûts de revient ne constituent pas les tarifs qui sont appliqués aux usagers, mais ils sont indispensables pour établir une grille tarifaire permettant à l'entreprise de poursuivre son activité. Ils sont composés des charges de fonctionnement et des charges liées au remboursement de l'investissement. Ils sont calculés distinctement pour l'abattoir, d'une part, et pour l'atelier de découpe, d'autre part.

Evaluation des charges liées à l'investissement

L'investissement (construction et équipement) est de 9,5 M€ (7,8 M€ abattoir + 1,7 M€ atelier de découpe). L'investissement peut bénéficier de 40% maximum d'aides publiques (réglementation européenne). Le montant des subventions attendues est calculé sur 85% du montant total afin de tenir compte des dépenses non éligibles aux financements publics.

Synthèse des charges liées à l'investissement (en €HT) (abattage 1 810T/ découpe 316 T / amortissement 20 ans)

Entité		Abattoir 1 810	Découpe/transfo 316	Total
Tonnage valorisé				
Montant investissement travaux + honoraires	Génie civil	4 765 775,28	1 142 854,44	5 908 629,72
	Equipements	3 041 371,20	577 733,52	3 619 104,72
	total	7 807 146,48	1 720 587,96	9 527 734,44
Financement				
	Subvention 40%	2 654 429,80	584 999,91	3 239 429,71
	Assiette 85%			
	Reste à financer	5 152 716,68	1 135 588,05	6 288 304,73
	Autofinancement 5%	257 635,83	56 779,40	314 415,24
	Emprunt	4 895 080,84	1 078 808,65	5 973 889,49
	Durée emprunt année 20			
	Taux emprunt 1,5%			
	Annuité	285 117,59	62 836,00	347 953,59
	Frais financiers globaux	807 270,87	177 911,42	985 182,30
	Amortissement linéaire sur 20 ans	390 357,32	86 029,40	476 386,72
	Subventions	-132 721,49	-29 250,00	-161 971,49
	Frais financiers an	40 363,54	8 895,57	49 259,11
Indicateur global des charges liées à l'investissement ramené à la tonne ramené au kg		297 999,38 164,61 0,165	65 674,97 207,58 0,208	363 674,35

Données ADIV

Evaluation des charges liées au fonctionnement

Les charges de fonctionnement sont calculées sur la base de l'analyse de coûts de fonctionnement d'abattoirs et ateliers de découpe-transformation ayant des caractéristiques comparables, et au regard des hypothèses de calcul liées aux tonnages et à l'organisation de travail. La majorité des ratios utilisés sont rapportés au tonnage entrant (TEC ou tonnage brut), au tonnage de produits sortant, aux surfaces.

Sont compris dans les charges de fonctionnement :

Fluides : eau / gaz / électricité.

Fournitures : consommables /entretien et petit matériel /hygiène /vêtements / fournitures bureau.

Services extérieurs : destruction déchets / blanchisserie / nettoyage locaux et produits / dératisation / entretien et réparations / assurances / analyses (microbio, effluents) / formation / honoraires et commissions / gardiennage / bureautique / banque / divers.

Impôts et taxes : apprentissage / formation pro / taxes foncières / agence bassin /...

Personnel : rémunérations et charges.

Les montants inscrits en **entretien, réparation et provisions pour gros entretiens** représentent 15% du montant en génie civil afin de disposer de sommes confortables pour ce poste important pour la pérennité de l'outil. Les contrats de maintenance et de fournitures d'entretien sont estimés sur la base de 2% de l'investissement en équipement.

Les charges de personnel, quelle que soit la taille et l'organisation, représentent toujours le 1^{er} poste de dépenses d'un abattoir. Du fait des exigences en matière de bien-être humain, le choix a été fait de proposer des niveaux de salaires qui ne soient pas bas. Les montants de salaire utilisés se situent dans la fourchette haute de la « *convention nationale de l'industrie et des commerces en gros de viandes* » pour une ancienneté moyenne de 5 ans.

Synthèse des charges de personnel (pour abattage 1 810 T/ découpe 316 T)

Affectation	Nbre d'ETP	Activités	Abattage tec sortant	Découpe Transfo tec	total
		Tonnage	1 810	316	
Global structure	4,25	Salaire brut an	Ventilation des besoins en MO		
Direction	1,00	61329,45	0,75	0,25	1,00
RAQ RPA	1,00	38902,50	0,75	0,50	1,25
Gestion / Secrétariat	1,00	31763,55	0,75	0,25	1,00
Maintenance	1,25	38902,50	1,00	0,25	1,25
Activité d'abattage	11,23				
Chef de chaîne en poste : a minima ouvrier HQE, avec expérience	1,00	31763,55	1,00		1,00
Opérateurs sur chaîne	5,07	23737,35	5,07		5,07
Stabulations	1,00	23737,35	1,00		1,00
Triperie /Coproducts (cuirs,...)	1,00	23737,35	1,00		1,00
Part absentéisme (congés, maladie,...) : 20% des postes en production	1,61	23737,35	1,61		1,61
Activité de découpe	10,28				
Responsable d'atelier: a minima ouvrier HQE, avec expérience	1,00	31763,55		1,00	1,00
Opérateurs	7,57	23737,35		7,57	7,57
Part absentéisme (congés, maladie,...) : 20% des postes en production	1,71	23737,35		1,71	1,71
TOTAL	24,21		12,93	11,53	24,46
Masse salariale annuelle brute		total	375 730,00	304 541,76	680 271,76
		€/t	207,54	962,58	
		€/kg	0,21	0,96	

Données ADIV

Les charges de fonctionnement ne sont pas les mêmes en fonction des espèces et des volumes traités : les petits animaux sont moins « rentables » que les gros. Il convient donc de bien ventiler les charges par espèce en fonction des facteurs de variation (essentiellement temps de traitement par carcasse / kg de viande traité).

Synthèse des charges de fonctionnement par espèce et activité

espèce	Abattage					Découpe					Transformation		
	GB	VX	OV-CP	PC	Gibier	GB	VX	OV-CP	PC	Gibier	GB : Viande Hachée ss vide	Saucisserie ss vide	Charcuterie cuite verrine
Tonnage entrant	1 100	199	123	320	61	142	31	32	57	54	46	12	5,4
TOTAL Coûts (en €)	508 318	148 763	162 626	112 562	64 217	156 666	57 685	52 696	131 686	91 841	112 688	34 314	31 536
€/tonne	462	749	1 319	351	1 048	1 100	1 845	1 639	2 318	1 706	2 443	2 863	5 858
€/kg	0,462	0,749	1,320	0,352	1,048	1,10	1,85	1,64	2,32	1,71	2,44	2,86	5,86

Données ADIV

Evaluation des coûts de revient globaux

Les coûts de revient par activité (abattage / découpe / transformation) et par espèce, permettent de définir le niveau moyen de charges au kg de viande qu'il faudra couvrir pour assurer la pérennité de l'équipement. Plus les volumes augmentent, plus le coût de revient baisse grâce à :

- La diminution de la charge d'investissement (répartition de l'investissement sur un plus grand nombre de kg de viandes),
- La diminution de la charge de fonctionnement (répartition des charges fixes et des charges liées aux m²).

Synthèse globale des indicateurs moyens de coût de revient en € HT/kg (abattage 1 810T/ découpe 316 T / amortissement 20 ans)

Activités	Tonnage entrant (Tec)	Indicateurs charges	Indicateurs charges	Indicateur global de
		d'exploitation (€HT/kg)	liées à l'investissement (€HT/kg)	coût de revient (€HT/kg)
Abattage				
Gros bovins	1 099,6	0,462	0,165	0,627
Veaux	198,6	0,749	0,165	0,914
Porcs	320,2	0,352	0,165	0,516
Ovins	123,2	1,320	0,165	1,484
Gibier	61,3	1,048	0,165	1,213
Découpe				
Gros bovins piécé	142,4	1,101	0,208	1,308
Veaux	31,3	1,845	0,208	2,053
Porcs	56,8	2,319	0,208	2,526
Ovins	32,2	1,639	0,208	1,847
Gibier	53,8	1,706	0,208	1,914
Transformation				
Viande Hachée ss vide	46,1	2,444	0,208	2,651
Saucisserie fraîche	12,0	2,863	0,208	3,071
Charcuterie cuite (pâtés,...) en verrines	5,4	5,859	0,208	6,066

Données ADIV

Etablissement de la grille tarifaire

C'est la grille tarifaire qui définit le prix des prestations d'abattage, de découpe et de transformation, pour chaque animal apporté. C'est un élément majeur pour chaque usager dans le choix d'un abattoir.

Elle établit les tarifs en prenant en compte :

- les coûts de revient par espèce (fonctionnement + investissement) ;
- les volumes apportés par chaque usager dans chacune des espèces ;
- la dégressivité à appliquer aux apporteurs professionnels en fonction de leurs tonnages afin de sécuriser le fonctionnement (régularité des apports) et leur garantir les prix compétitifs nécessaires à leur entreprise.

Ce sont les membres du Conseil d'administration de la société de gestion (SEMOP) qui ont la charge de définir et de faire évoluer la grille tarifaire.

Exemple de grille tarifaire pouvant être proposé pour le Pôle Viandes de la Ténarèze au regard des volumes annoncés par espèce et des coûts de revient calculés

Règles proposées :

1 / Etablissement d'une tarification égalitaire basée sur les principes suivants :

- les 1ers kg de viande sont facturés au même prix pour tous les usagers,
- application de la grille tarifaire et facturation au mois (pour s'adapter aux charges du pôle viandes qui sont mensuelles),

- création de 2 catégories d'usagers (occasionnels et professionnels) non pas en fonction du statut de l'entreprise mais en fonction du tonnage apporté (un même usager peut être selon les mois dans l'une ou l'autre catégorie),
- création au sein de la tarification « professionnelle » de plusieurs tranches successives, dégressives, applicable à tous les usagers en fonction de leur tonnage.
- 2 / La restitution, après salage des cuirs aux usagers « professionnels », pour la commercialisation par eux-mêmes.
- 3 / La commercialisation des cuirs des usagers « occasionnels » pour le compte de l'abattoir.
- 4 / L'application de frais de gestion par le délégataire, avec une tarification « préférentielle » pour les actionnaires de la structure.
- 5 / La distinction et la facturation des déchets, indexés aux coûts d'enlèvement réels de l'exercice.

Grille tarifaire indicative :

La catégorie « occasionnels » s'entend pour des apports du mois < 500kg,
La catégorie « professionnels » comporte 5 tranches successives.

Montant du tarif d'abattage par kg et par espèce en fonction des apports mensuels

Catégories d'usagers en fonction du tonnage / mois	Bovins		Veaux		Ovins/caprins		Porcs		Gibier		
	Niveau bas tranche (kg)	tarif	Niveau bas tranche (kg)	tarif	Niveau bas tranche (kg)	tarif	Niveau bas tranche (kg)	tarif	Niveau bas tranche (kg)	tarif	
Occasionnels (< à 500 kg / mois)		0,700		0,800		1,400		0,550		1,100	
Professionnels (>= 500 kg / mois)	T1	0	0,460	0	0,750	0	1,220	0	0,420	0	1,050
	T2	3 000	0,420	300	0,730	300	1,150	500	0,320	500	1,000
	T3	5 000	0,390	500	0,710	500	1,130	1 000	0,280	1 500	1,000
	T4	10 000	0,350	1 000	0,700	1 000	1,130	2 000	0,250	2 000	1,000
	T5	20 000	0,300	2 000	0,650	1 500	1,130	3 000	0,220	3 000	1,000

Frais fixes

Frais de gestion actionnaires	3 € par facture
Frais de gestion non actionnaires	Tarif à la tonne : + 70 €/T

Montant des taxes et redevances obligatoires à ajouter en sus de la taxe d'abattage

		bovins	Veaux	Ovins	Caprins		Porcins	Gibier
Déchets €/Kg carcasse		0,027	0,014	0,029	0,031		0,010	0,031
Taxes redevances cotisations comptes tiers :								
Cotis INTERBEV + ATM RUMINANTS	€/kg	0,082	0,058	0,140	0,140			
FONDS ELEVAGE	€/kg	0,006	0,006	0,007	0,006			
Redevance sanitaire découpage	€/kg	0,002	0,002	0,002	0,002		0,002	0,002
Redevance sanitaire abattage	€/tête	4,500	1,800	0,220	0,220		0,900	
Prestation Normabev	€/tête	0,800	0,058					
Cotisation volontaire sanitaire (CVS)	€/tête						0,020	
Cotisations ATM PORC (CVEE)	€/tête						0,170	
COTISATION INAPORC	€/tête						0,160	
SS total : ind ramené au kg carcasse	€/kg	0,103	0,081	0,161	0,160		0,015	0,002

Analyse : Indicateurs de résultat d'exploitation par application de la grille tarifaire proposée

Cet exemple de grille permet l'équilibre entre le chiffre d'affaires annuel et les charges pour chacune des espèces, sans prise en compte de produits spécifiques, comme les cuirs, qui viennent en sus.

ESPECES	CA	CHARGES	RESULTAT
GROS BOVINS	471 632 €	470 871 €	761 €
VEAUX	144 934 €	144 941 €	-7 €
OVINS/CAPRINS	156 978 €	157 499 €	-521 €
PORCS	119 204 €	108 653 €	10 551 €
GIBIERS	62 121 €	62 316 €	-195 €
TOTAL	954 869 €	944 279 €	10 589 €

Création d'une société dédiée pour construire puis gérer le Pôle Viandes

La Communauté de communes de la Ténarèze n'a ni la vocation, ni les capacités financières de construire seule un abattoir pluri-espèces et un atelier de découpe à l'échelle du bassin de production.

Elle s'investit déjà fortement dans le projet (achat des terrains, paiement des études préalables et de la conception du Pôle Viandes, travail de ses agents). Elle participera financièrement et à la gouvernance de la société en charge de la construction puis de la gestion du Pôle Viandes. **Néanmoins, ce projet ne pourra se faire que si l'ensemble des futurs usagers se mobilisent et se regroupent pour constituer ladite société.**

Création envisagée d'une société mixte publique privée pour construire et gérer le Pôle Viandes

Pour construire et gérer le pôle viandes, il convient de créer une société mixte (public/privé) qui permette de garantir que l'équipement reste au service du bassin de production tout en étant dégagé pour la gestion des contraintes de la commande publique.

La SEMOP (Société d'Economie Mixte à OPération unique) est l'une des pistes possibles et semble à ce jour la mieux adaptée au projet.

Il s'agit d'un partenariat public / privé défini autour d'un contrat ; en l'espèce, le contrat sera de construire et exploiter l'abattoir et l'atelier de découpe du Pôle Viandes.

Sa création se fait selon le schéma ci-dessous :

- la Communauté de communes de la Ténarèze définit un contrat et fait un appel à candidature,
- un ou des acteurs privés (en groupement) candidatent,
- la collectivité choisit un candidat en fonction des critères de choix établis,
- la collectivité et le(s) opérateurs public(s) forme(nt) la SEMOP (sous forme de SA),
- la SEMOP construit puis exploite le Pôle Viandes

Caractéristiques d'une SEMOP

	SEMOP
Forme juridique	Société Anonyme
Actionnariat	- 1 collectivité territoriale (34% à 85%) - 1 ou des actionnaires privés (15% à 66%)
Répartition des sièges	A proportion de la part du capital social
Objet social	Le contrat (objet de la consultation)
Durée	Durée du contrat
Présidence	1 élu de la collectivité (obligation légale)
Gouvernance	SA avec directoire et conseil de surveillance Pacte d'actionnaires (à définir)

```
graph TD; A[SEMOP Société d'Economie Mixte à OPération unique] --- B[1 collectivité territoriale + 1 ou des opérateur(s) économique(s)]; B --- C[SEMOP]; C --- D[Contrat unique];
```

Le choix de la Communauté de communes de la Ténarèze est de ne prendre que 34% des parts de la SEMOP. Ainsi avec un capital privé majoritaire, une gestion soumise majoritairement au contrôle privé, et des organes de direction et de surveillance dont moins de la moitié des membres sont désignés par la CCT, la SEMOP ne serait pas considérée comme un pouvoir adjudicateur et donc non soumise au code de la commande publique.

Toutefois, la SEMOP permet à l'actionnaire public de conserver une minorité de blocage pour certaines décisions stratégiques et d'en assurer la présidence. C'est une garantie de pouvoir veiller à conserver un outil conforme aux principes de qualité initiaux, au service du territoire.

Participation au capital de la future société

La société en charge de la gestion du pôle viandes devra disposer d'un capital suffisant pour lancer l'activité et la financer avant que les 1ères rentrées financières ne soient disponibles.

Ces fonds seront nécessaires pour :

- embaucher un(e) directeur/directrice plusieurs mois avant l'ouverture afin de préparer les agréments sanitaires, recruter et former l'équipe de salariés, préparer la mise en route de l'équipement ;
- souscrire les abonnements, mettre en place les contrats de services nécessaires ;

- acquérir les consommables indispensables à l'activité.

Le capital minimum nécessaire au démarrage de la société est estimé à minima à **600 000€**. La Communauté de communes de la Ténarèze prenant une participation de 34% (**204 000€**) le capital à prendre par les actionnaires privés serait à minima de **396 000€**.

Cet investissement est à mettre en relation avec les services apportés. Une participation collective du plus grand nombre permettra à chacun de disposer sur le territoire :

- d'un outil professionnel adapté aux besoins des entreprises locales (espèces, gabarits, tonnages, transports...),
- d'un outil professionnel de qualité, intégrant dès sa conception les exigences et normes du moment et au-delà (bien-être humain, protection animale, respect de l'environnement),
- d'un outil indépendant, piloté par ses usagers, au plus près de leurs besoins (politique tarifaire, développement de prestations, services annexes...).

Participation au Conseil d'administration du Pôle Viandes

Le Pôle Viandes de la Ténarèze a vocation à être au service de son bassin de production. Pour cela, il doit répondre aux besoins d'entreprises variées (nature, taille, activité...). Afin de représenter au mieux les intérêts de tous, il est important que le Conseil d'administration du Pôle Viandes soit représentatif de la pluralité des usagers et donc soit composé d'éleveurs, de bouchers, de GMS, de grossistes, de collecteurs de gibier de toute taille et représentant l'ensemble des espèces.